

2026

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



SERVICE
ENVIRONNEMENT

MAIRIE DE PLOUGONVEN

Projet d'aménagement de la Z.A. de Justiçou

Notice d'incidence Natura 2000



A&Touest

SARL au capital de 5199,29 € - RCS Morlaix B 388 089 898 – APE7112A – TVA Intracommunautaire N° FR46388089898

SOMMAIRE

1 - PREAMBULE	3
2 - PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	4
2.1 - Localisation et généralités	4
2.2 - Qualité et importance	5
2.3 - Usages et vulnérabilité.....	6
3 - INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000.....	7
4 - MESURES DE PROTECTION DU SITE NATURA 2000	7

1 - PREAMBULE

La Directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que la faune et la flore sauvages dite « Directive Habitats », a institué dans les articles 6.3 et 6.4 des modalités obligatoires de réalisation d'une évaluation des incidences des projets et programmes sur les sites Natura 2000. L'insertion, en droit français, de la Directive européenne « Habitats » correspond en particulier à l'article suivant :

Article L. 414-4 du Code de l'Environnement :

I. - Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Évaluation des incidences Natura 2000 " :

1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;

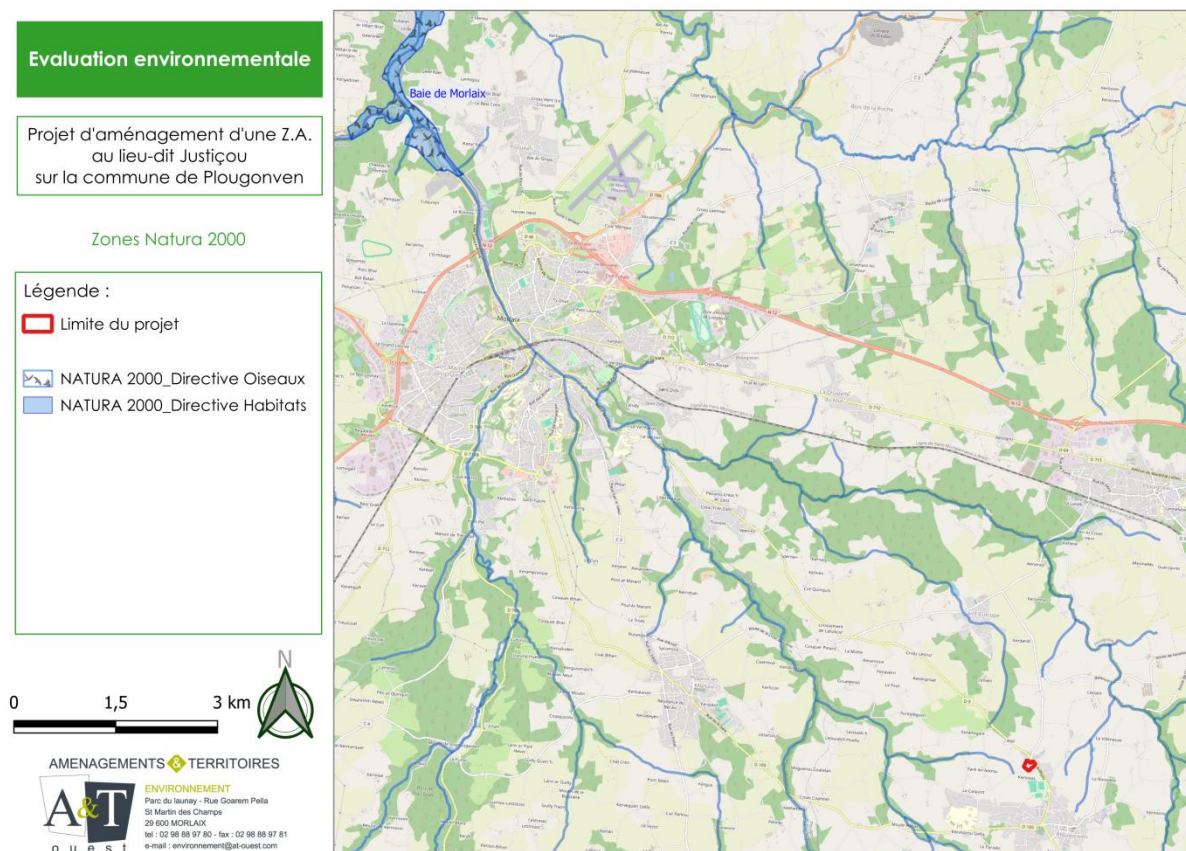
3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

II .- Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le site du projet n'est pas directement concerné par une zone Natura 2000. Le site le plus proche et en aval du projet est situé à plus de 11 km à vol d'oiseau. Il s'agit de la zone Natura 2000 FR5300015 « Baie de Morlaix » de la directive habitat et la zone Natura 2000 FR5310073 « Baie de Morlaix », de la directive oiseaux.

2 - PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

2.1 - LOCALISATION ET GENERALITES



Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000

Le site Natura 2000 « Baie de Morlaix » couvre une surface de 266 km². Il s'agit de la masse d'eau côtière située entre la pointe de Primel à l'est, à l'île de Batz à l'ouest et qui s'éloigne à environ 10 km des côtes. Elle a été désignée comme zone Natura 2000 en 2004.

Le site « Baie de Morlaix » comprend trois ensembles intéressants :

- Le secteur Roscoff / île de Batz, vaste platier rocheux à la biodiversité exceptionnelle qui a justifié l'implantation de la station marine de Roscoff et comprend notamment des ceintures en laminaires remarquables ;
- La vaste échancrure de la Baie de Morlaix avec l'arrivée de ses deux petits fleuves côtiers : la rivière de Morlaix et la Penzé qui se caractérise également par un archipel intéressant d'îles et d'îlots ;
- Le plateau de la Méloine, formant un plateau rocheux détaché, dont la richesse halieutique a justifié un cantonnement de pêche aux crustacés et accueille en passage les populations de phoques en transit.

La cohérence du site tient à l'influence trophique de la baie sur son débouché relativement abrité des très forts courants de sortie de la Manche. L'ensemble forme un milieu riche qui se traduit par sa productivité primaire (activités conchylicoles, pêche) et sa richesse ornithologique.

Les finalités officielles du site sont de maintenir, conserver et restaurer la biodiversité, le patrimoine naturel des habitats, les espèces, les paysages sous statut de protection.

2.2 - QUALITE ET IMPORTANCE

Les principaux habitats d'intérêt communautaire de la zone sont :

- Les prés-salés continentaux (habitats prioritaires) avec en particulier des prés-salés estuariens et de fond d'anse (Térénez) ; le *Cochleario anglicae-Plantaginietum maritimae* et le *Cochleario anglicae-Frankenietum laevis* sont deux communautés de schorre synendémiques ouest bretonnes.
- Les récifs et les fonds marins de faible profondeur abritent une faune et une flore d'une grande richesse répertoriée depuis plus d'un siècle par la station biologique de Roscoff (ex : plateau de la Méloine ; herbiers de *Zostera marina* à l'ouest et à l'est de l'île Callot ; bancs de maërl au nord-ouest de l'île Callot).

En superposition avec l'habitat 1110, la superficie de l'habitat 1160 (grandes criques et baies peu profondes) est estimée à 22.59% de la surface du site soit environ 6020 ha. Sur les plateaux qui bordent la baie et les estuaires, des secteurs de lande littorale sèche accueillent une flore remarquable (ex : *Centaurium scilloides*).

Ce vaste secteur abrite logiquement une faune très riche et notamment d'intérêt communautaire comme les phoques. Les îlots et hautfonds du plateau de la Méloine servent d'abri et de repos aux phoques (gris) en migration d'Ouest en Est et vers le Royaume-Uni. Ces derniers fréquentent aussi les parages riches de l'île de Batz.

Les habitats ayant justifié la désignation comme zone Natura 2000 sont les suivants (codes CORINE Biotope) :

- 1110 : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine ;
- 1130 : Estuaires ;
- 1230 : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ;
- 1160 : Grandes criques et baies peu profondes ;
- 1330 : Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*) ;
- 1170 : Récifs ;
- 1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse ;
- 1210 : Végétation annuelle des laissés de mer ;
- 1310 : Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses ;
- 1220 : Végétation vivace des rivages de galets.

Les espèces d'intérêt communautaire de la zone Natura 2000 « Baie de Morlaix » sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Espèces présentes et ayant justifié la désignation comme Natura 2000

CLASSE	CODE WORMS	ESPECE
Actinopterygii	126281	Anguilla anguilla
	126413	Alosa alosa
	126415	Alosa fallax
	127186	Salmo salar
Gastropoda	140403	Nucella lapillus
Liliopsida	145795	Zostera marina
Mammalia	137080	Halichoerus grypus

2.3 - USAGES ET VULNERABILITE

La fréquentation incontrôlée des îlots, le piétinement sur les hauts de plage, l'extraction de granulats marins et l'absence d'entretien de certaines landes sèches, sont les principales menaces qui pèsent sur la flore et la faune (avifaune) d'intérêt communautaire du site.

Le site Natura 2000 élargi au titre de la directive habitats englobe un vaste espace d'activités maritimes (quartier maritime de Morlaix) dynamiques :

Pêche professionnelle (111 unités en 2007) : activité importante pour les crustacés (1er quartier français, notamment tourteau), la coquille, au casier, filet, ligne, drague... liée à une pêche côtière artisanale (81 unités de moins de 12 mètres, importance de la polyvalence). 5 ports et 1 criée récente à Blosson.

- Conchyliculture : cultures marines (surtout huîtres mais aussi moules de bouchot) de part et d'autre des deux cours d'eau.
- Activités nautiques : 4 ports de plaisance d'une capacité totale de 1000 anneaux environ, cales et mouillages actifs à l'année et activités touristiques fortes en saison (voile, kayak de mer très actif, île de Batz, île Calot, château du Taureau par exemple)
- Pêche plaisance : embarquée ou à pied dont l'ancrage territorial est très fort et dépendant directement de la qualité du milieu.

Transport maritime avec une activité de ferry vers le Royaume-Uni et l'Irlande.

3 - INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000

Les impacts potentiels du projet sur le site Natura 2000 sont les suivants :

- Augmentation des débits ruisselés ;
- La pollution des eaux superficielles tant en phase chantier qu'en période de fonctionnement de l'opération.

La « Baie de Morlaix » constitue le milieu récepteur final des eaux pluviales du projet. Elle peut donc être potentiellement impactée par le projet du fait principalement de la pollution des eaux, ce qui peut avoir des répercussions sur l'intégrité de la zone Natura 2000.

Du fait de la distance entre le projet et le site Natura 2000, le risque d'impact reste très faible.

4 - MESURES DE PROTECTION DU SITE NATURA 2000

La gestion des eaux pluviales prévue dans le cadre du projet va permettre d'éviter toute perturbation du milieu récepteur par choc hydraulique ou pollution des eaux. En ce sens, les mesures environnementales permettront de préserver l'intégrité de la zone Natura 2000 « Baie de Morlaix ».